

**Documents à fournir pour le transport-déménagement de véhicule
Réunion-France**

A la prise en charge de votre véhicule à la Réunion

- ✓ Carte grise originale du véhicule (*même nom que sur le justificatif de changement de domicile*)
- ✓ Certificat de situation administrative du véhicule (*téléchargeable gratuitement sur internet à cette adresse : https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/csa_retour_dem_certificat ou à retirer en préfecture*)
- ✓ Copie de pièce d'identité (*même nom que sur le justificatif de changement de domicile*)
- ✓ Attestation de valeur véhicule (*téléchargeable sur notre site internet*)
- ✓ Demande d'admission en franchise (*téléchargeable sur notre site internet*)
- ✓ Inventaire daté, signé et valorisé (*vous pouvez télécharger une matrice vierge à compléter sur notre site internet*)
- ✓ Justificatif de changement de domicile :
 - * Soit avis de mutation
 - * Soit contrat de travail
 - * Soit certificat de changement de résidence dûment complété et tamponné par la **mairie de départ** (*vous pouvez télécharger le modèle sur notre site internet et le faire compléter par le service compétent*)

Avant l'arrivée de votre véhicule en métropole

- ✓ Justificatif d'adresse en métropole :
 - * Soit une copie de bail
 - * Soit une facture récente à votre nom
 - * Soit une attestation d'hébergement si vous logez chez des amis / famille etc...
- Pour être valide, celle-ci doit comporter les 3 éléments suivants :
- Lettre manuscrite de l'hébergeur
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
 - Justificatif de domicile récent de l'hébergeur